DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

VILLE LES AVIRONS

Vers un territoire durable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVOCATION POUR CONSEIL MUNICIPAL

M

Membre du Conseil Municipal est invité(e) à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le :
Vendredi 11 avril 2025 à 18 heures
à la salle du conseil.

ORDRE DU JOUR

1) **Compte-rendu des décisions**
 - Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025

2) **Adoption du budget primitif 2025**
 - Compte Principal

3) **Adoption du budget primitif 2025**
 - Compte annexe de la régie funéraire

4) **Vote des taux de la fiscalité directe locale**
 - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

5) **Maintien ou non dans ses fonctions de Madame Nadia ROCHE LESQUELIN, Septième Adjointe au Maire suite au retrait de ses délégations**

6) **Modification de la délibération relative au régime indemnitaire applicable aux agents de la filière sécurité – police municipale**
 - Révision des plafonds communaux applicables à la part variable de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement

7) **RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois**
 - Création d'emplois

8) **O.C.A. (Olympique Club des Avirons)**
 - Attribution d'une subvention
 - Convention partenariale 2025

9) **Association TOLERANS**
 - Attribution d'une subvention
 - Convention partenariale 2025

10) **Association LACS**
 - Attribution d'une subvention
 - Convention partenariale 2025

11) **Association Roulé Mon Z'Avirons**
 - Attribution d'une subvention
 - Convention partenariale 2025

12) Association AVIRONS JEUNES
- Attribution d'une subvention
- Convention partenariale 2025

13) Suppression du poste d'adjoint vacant

(sous réserve de l'adoption du rapport n° 5 validant le non maintien de Mme ROCHE dans ses fonctions. A contrario le rapport n° 13 sera retiré de l'ordre du jour)

14) Opération ABBE BRUGUIERE 1 – 36 LLS
- Octroi de garantie d'emprunt à la SIDR

15) Opération OLIVE BRUNELLA – 42 LLS
- Octroi de garantie d'emprunt à la SHLMR

16) Opération OLIVE BRUNELLA – 24 PLS
- Octroi de garantie d'emprunt à la SHLMR

17) Valorisation patrimoniale des hauts
- Action de promotion patrimoniale au travers du projet *« ALALA TEVELAVE »*
- Approbation du projet et du plan de financement

18) Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au bénéfice du maire
- Information du Conseil Municipal

19) Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

En Mairie, le 25 mars 2025

Le Maire

MAIRIE DE SAVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE

*NB : **Depuis le 1er Janvier 2024, pour le budget primitif :** l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (Ordonnance n°2014-1490 du 11 décembre 2024-art 1) précise que le projet de budget de la Commune est préparé et présenté par le Maire qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil Municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Cette exigence s'impose chaque année lors du vote du budget. Ce délai de 12 jours s'applique à **toutes** les communes. Il est calculé en jours calendaires (tous les jours sont à prendre en compte y compris les samedis, dimanches et jours fériés). **À noter !** Le délai de 12 jours ne concerne que le budget primitif. Les règles de droit commun s'appliquent à toutes les autres délibérations budgétaires*